

Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 108

20 juin 2008 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.
Coordination Francis Marche Mondiale des Femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

- 1 - Marina Petrella - se mobiliser encore plus
 - 2 - Communiqué de l'intersyndicale du Service du droits des femmes
 - 3 - Campagne Euro 08 contre la traite des femmes
 - 4 - La Barbe : Elles ont choisi l'humour et pas la guerre
 - 5 - La Marche des fiertés LGBT de Budapest interdite !
 - 6 - Prostitution : Sortir le client de l'impunité et le responsabiliser
 - 7 - Les crèches favorisent l'emploi et la tranquillité des mères
 - 8 - Jugement de Lille - suite
 - 9 - Le Manifeste lesbien
-

MOBILISATIONS

1 - Marina Petrella - se mobiliser encore plus ! Voir Numéro Spécial du 10 juin

Le vendredi 13 juin, à la demande des autorités pénitentiaires qui ont jugé son état alarmant, Marina Petrella a été de nouveau placée en chambre d'isolement à l'hôpital de Villejuif où elle venait de passer 50 jours. L'expertise médicale concernant l'état de santé de Marina Petrella réalisée le 11 avril dernier évoquait déjà "une crise suicidaire franche et très inquiétante". Le 9 juin, un autre certificat constate qu'elle "perd 2 kilos par semaine ..., ne se nourrit plus, ne boit plus et ne communique plus". L'avocate de cette dernière, Me Irène Terrel, demande l'application immédiate de la clause humanitaire, afin que ne soit pas donné suite à son extradition.

2 - Communiqué de l'intersyndicale du Service du droits des femmes - voir n° 103

La pétition : <http://www.servicedroitsdesfemmesendanger.org/>

Le 3e Conseil de modernisation des politiques publiques a rendu ses conclusions mercredi 11 juin. Voici un résumé des annonces de mercredi (qui ont donc été préparées avant la diffusion de la lettre ouverte du Collectif "droits des femmes en danger", dernière version ci-jointe) :

- Au niveau départemental, en fonction de critères non définis, il y aura ou non création d'une direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) "*Lorsque les caractéristiques du département le justifient*". S'il y a création de cette DDCS, les chargées de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité y seront rattachées. Sinon, elles seront rattachées auprès du préfet.
- Au niveau régional, les déléguées régionales aux droits des femmes et à l'égalité seraient rattachées à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ce que ne voulaient absolument pas les déléguées régionales.
- Au niveau service central, rien n'a été annoncé en clair (mais, entre les lignes, le scénario "disparition du service et intégration à la Cohésion sociale" semble se dessiner)

L'intersyndicale (CFDT et CGT) du SDFE a été reçue jeudi 12 juin au Cabinet de Xavier Bertrand par le conseiller en charge de la RGPP en présence de la conseillère technique de Valérie Létard . Ils admettent que la situation au niveau départemental est assez complexe à mettre en oeuvre. Et scoop : ils nous ont annoncé pour le niveau régional qu'il y avait une erreur dans le document mis en ligne mercredi et que les déléguées régionales aux droits des femmes et à l'égalité seraient en fait rattachées au secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et non à la Cohésion sociale ! Enfin, au niveau service central, ils nous ont dit que la décision devrait être prise très vite.

Les arguments que nous avançons pour le maintien d'un service autonome (approche transversale, interministérielle, se donner les moyens d'arriver à une égalité de fait, prendre en compte l'intégration de l'égalité dans les politiques d'emploi, respect des engagements internationaux, début de la Présidence française de l'Union européenne, etc.) font mouche. Nous avons même constaté que Valérie Létard rajoutait depuis deux semaines les mots "droits des femmes" après "Solidarité" dans ses communiqués !

De toute évidence, notre action, la pétition en ligne (5 850 signatures à ce jour), la lettre ouverte reprise par l'AFP, les questions parlementaires de Danielle Bousquet, Martine Billard, René Rouquet, Martine Carrillon-Couvreur et Olivier Jardé à l'Assemblée nationale, ainsi que Nicole Borvo Cohen-Seat, Gisèle Printz, Annie David et Odette Terrade au Sénat, la mobilisation de Marie-Jo Zimmermann et Gisèle Gautier, présidentes des délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat, tout cela fait bouger les choses !

Il est important de poursuivre notre mobilisation et de signer la pétition en ligne pour celles et ceux qui n'auraient pas pu le faire en raison des dysfonctionnements du site.

L'intersyndicale SDFE

3 - Campagne Euro 08 contre la traite des femmes

Environ deux millions et demi de personnes dans le monde sont victimes chaque année de la traite des êtres humains, quatre-vingt pour cent des cas concernent des femmes ou des jeunes filles. Contribuez à une meilleure protection des victimes et à faire valoir leurs droits en Suisse. Signez la pétition ! La campagne « Euro 08 contre la traite des femmes » est une initiative lancée par plus de 25 organisations de femmes et d'hommes, d'organisations en faveur des droits humains, de bureaux de l'égalité, de centres de consultation, d'oeuvres d'entraide, d'institutions ecclésiastiques et de syndicats. L'objectif de cette campagne est d'informer sur la traite des femmes en Suisse et de mobiliser le grand public contre cette grave violation des droits humains.

Lettre envoyée à la MMF de Genève, signataire de l'appel

Chèr-e-s collègues, Chères ONG qui s'engagent contre la traite des femmes à Genève, La semaine passée, nous avons appris par l'intermédiaire des représentant-e-s de la campagne "End human trafficking now" et des médias qu'une campagne contre la traite des femmes a été lancée par une large coalition d'ONG locales de la région de Genève, en parallèle avec la mise en place d'une hotline pour les victimes de la traite. Nous espérons que tout a bien démarré !

Comme vous le savez, la campagne « Euro 08 contre la traite des femmes », qui est soutenue par 25 ONG majoritairement issues de suisse alémanique, bat son plein en ce moment. Le but de cette campagne est d'informer le public suisse des atteintes graves aux droits humains que provoque la traite des être humains et, à l'aide d'une pétition, de mener un lobbying intensif

pour l'amélioration de la protection des victimes. Nous vous avons informé de cette campagne depuis l'année passée.

Nous sommes convaincues que nos objectifs politiques en lien avec la traite des femmes en Suisse sont au fond les mêmes : mieux protéger les victimes, pas de criminalisation et pas de renvois contre la volonté des personnes concernées ! C'est pourquoi nous désirons encore vous inviter à diffuser et soutenir la pétition « mieux protéger les victimes de la traite des femmes » dans le cadre de votre campagne locale et selon vos capacités. La pétition a besoin de toutes les forces qui désirent une amélioration de la situation en Suisse pour mener un lobbying durable sur les autorités locales et cantonales. Nous souhaitons que des mesures efficaces soient prises et que des ressources soient débloquées à cet effet. Un grand nombre de signatures à cette pétition requiert donc toute son importance pour un travail au long terme contre la traite des femmes. En espérant qu'il est possible de réunir toutes les forces contre la traite des femmes, nous vous transmettons nos meilleures salutations

Pour la campagne « Euro 08 contre la traite des femmes voir : www.stop-trafficking.ch

Pétition - Mieux protéger les victimes de la traite des femmes

La traite des femmes et des filles est une violation grave des droits humains. On la rencontre pourtant chaque jour - en Suisse aussi. La combattre ne signifie pas seulement poursuivre les coupables mais aussi reconnaître les victimes en tant que telles et les protéger.

Nous demandons au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales :

1. d'introduire, pour les victimes de la traite, le droit à un permis de séjour qui ne dépende pas de leur volonté de témoigner;
2. de définir des normes contraignantes relatives à la protection des victimes de la traite des femmes pour tous les cantons;
3. d'encourager les campagnes de sensibilisation et d'information sur la traite des femmes en Suisse;
4. de ratifier rapidement la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains aux gouvernements cantonaux:
 1. de ne pas criminaliser les victimes de la traite des femmes mais de leur octroyer un permis de séjour;
 2. de leur procurer un lieu de séjour sûr ainsi que l'assistance et le conseil de spécialistes;
 3. de former régulièrement la police, la justice et les services des migrations, de les obliger à collaborer avec les centres spécialisés et à engager des spécialistes de la traite des êtres humains.

4 - La Barbe : Elles ont choisi l'humour et pas la guerre

Les membres du groupe d'action féministe "La Barbe" créé en mars 2008 ont décidé, garnies de barbes postiches, d'investir tous les hémicycles, toutes les antichambres, tous les lieux de pouvoir des hommes pour rendre « visibles et ridicules » les situations d'inégalités entre homme et femmes.

A leur actif notamment en quelques semaines :

- l'escalade de la Statue de la République pour affubler une des 3 femmes (Liberté, Egalité, Fraternité) d'une belle barbe ;
- l'invasion des Assemblées Générales de Carrefour (1 seule femme au CA sur 18 membres : Anne Claire Taittinger) et du CNCC (gérants de l'immobilier et de la distribution, 29 hommes pour 1 femme, Mireille Bracq) pour les féliciter et les encourager à continuer à respecter « l'ordre naturel ».

En février elles s'étaient fait dédicacer par Eric Zemmour « leur première victime expiatoire » son ouvrage « Le premier sexe » dont elles disent s'être inspirée pour -comme lui- « lutter contre la féminisation de la société » ... en portant des poils postiches

Voir le site et les vidéo bidonnantes : <http://www.labarbelabarbe.org/>

5 - La Marche des fiertés LGBT de Budapest interdite ! Communiqué Centre LGTB Paris IdF

Les autorités policières de Budapest ont interdit hier la Marche LGBT annuelle prévue à Budapest le 5 juillet 2008 en prétextant qu'elle pourrait entraver la circulation.

La Marche des Fierté se déroule paisiblement à Budapest depuis des années. Pourtant, l'an dernier, les marcheurs ont été attaqués par des extrémistes religieux et d'extrême droite. A Budapest comme dans d'autres pays européens, des groupes et individus utilisent des méthodes violentes et illégales pour empêcher la liberté d'expression et de rassemblement des personnes LGBT.

Mais c'est bien le rôle de l'état comme de la police de s'assurer que les manifestations et autres évènements publics soient à l'abri de toute violence. La Cour Européenne des Droits de L'Homme a établi une importante jurisprudence sur les questions de liberté de rassemblement et d'expression, en particulier pour les personnes LGBT. Elle a souvent réaffirmé que la liberté de rassemblement et d'expression est l'un des droits fondamentaux des sociétés démocratiques.

Les personnes LGBT, longtemps invisibilisées, trop souvent discriminées, humiliées et victimes de violence, doivent pouvoir marcher pour s'affirmer et exprimer leurs revendications.

Les groupes extrémistes ne doivent pas dicter leur loi et mettre en péril les libertés démocratiques et c'est bien aux autorités policières de s'en assurer et de faire respecter les législations nationales et européennes.

Aux côtés de l'ILGA-Europe et de nombreuses associations LGBT, le Centre LGBT Paris IDF demande au responsable de la police de Budapest, le Dr Toth, de revenir sur sa décision, d'autoriser et de protéger la Marche des Fiertés LGBT de Budapest.

Christine Le Doaré - Présidente Centre LGBT Paris IDF

TEXTES

6 - Prostitution : Sortir le client de l'impunité et le responsabiliser - La prostitution existe parce qu'il paye ! Communiqué du CPL

Les associations réunies à Dijon les 31 mai et 1^{er} juin derniers par le Comité Permanent de Liaison des associations abolitionnistes (CPL) engagées dans la lutte contre le proxénétisme ont fait un tour récapitulatif des politiques de lutte contre le système prostitutionnel.

Elles ont mis en évidence le rôle central que joue le « client de la prostitution » dans la persistance de ce système esclavagiste qu'il nourrit de son argent. Ceux qui ont recours à la prostitution sont de fait les prostitués.

Elles ont donc unanimement estimé que le « client » devait être désigné par la loi et faire l'objet d'une sanction pénale, assortie d'un dispositif de prise de conscience.

Certes la tentative du Procureur de la République Eric de Montgolfier de faire reconnaître comme racoleur le « client » lui-même constitue un renversement, qui a d'ailleurs été repoussé. Mais la loi contre le racolage s'appuie sur une base que les abolitionnistes récusent, à savoir la responsabilité de la personne prostituée tombée dans le piège de l'acheteur de

sexe, niant au passage la violence que cela représente. Le « racolage » est un délit, or c'est le recours à la prostitution qui devrait en être un, si on s'en tient à la philosophie de l'ordonnance de 1960, où l'on pouvait croire que les personnes prostituées avaient gagné le droit de ne pas l'être.

Les participants au forum ont pris en compte les législations déjà adoptées ou en préparation par plusieurs pays d'Europe : Suède, Norvège, Ecosse, concernant la pénalisation du « client » prostituateur. Quant aux pays qui avaient légalisé partiellement la prostitution pensant la contrôler, nombreux sont ceux qui font aujourd'hui le constat d'échec de cette politique. Au point que certains en viennent finalement à vouloir se retourner contre le « client », comme il est discuté actuellement en Hollande.

Le Comité Permanent de Liaison des associations abolitionnistes du proxénétisme réclame désormais aux parlementaires Français la mise hors la loi du « client » prostituateur. Ils doivent légiférer.

Contact : CPL : 03.80.43.06.17 ou 01.45.82.73.00

7 - Les crèches favorisent l'emploi et la tranquillité des mères - Anne Chemin - le Monde14 juin 08

Quelles sont les avantages des crèches ? Comment mesurer les bienfaits de ce mode de garde plébiscité par les parents ? A-t-il un impact positif sur le développement des enfants et la trajectoire professionnelle des mères ? Une étude, réalisée en 2007 à Grenoble auprès de mille familles, permet, pour la première fois, de répondre précisément à ces questions. Et ses conclusions sont claires : les mères qui obtiennent une place en crèche se maintiennent plus facilement dans le monde du travail et elles portent un regard plus confiant sur leur enfant.

Réalisée par Eric Maurin, professeur à l'Ecole d'économie de Paris, et Delphine Roy, doctorante, l'étude compare, au moment de l'inscription à l'école maternelle, les familles qui ont obtenu une place en crèche à celles qui se sont vu opposer un refus. "Au moment de la naissance du bébé, ces familles avaient des besoins et des attentes semblables en termes de travail et de garde d'enfants puisqu'elles se sont dirigées vers le même mode de garde, souligne Eric Maurin. En les comparant trois ans plus tard, nous pouvons mesurer l'impact de l'obtention d'une place en crèche."

L'étude porte sur les familles ayant inscrit leur enfant à l'école maternelle, à Grenoble, en 2007. Trois ans auparavant, certaines avaient demandé une place en crèche : les deux tiers l'avaient obtenue, les autres s'étaient débrouillées avec d'autres modes de garde.

Parmi ces dernières, la plupart (40 %) avaient finalement opté pour une assistante maternelle, mais beaucoup (28 %), surtout dans les milieux défavorisés, avaient été obligées de garder elles-mêmes leur enfant. "Dans les milieux modestes, la crèche est le seul mode de garde payant réellement accessible", explique l'étude.

A Grenoble comme ailleurs, la naissance d'un enfant pèse lourdement sur la carrière des femmes : au cours des trois années qui suivent l'arrivée d'un bébé, le taux d'emploi des mères chute de 75 % à 60 %. Mais cette baisse est nettement plus prononcée chez les femmes qui n'ont pas obtenu de place en crèche : le recul de leur taux d'emploi est deux fois plus important que celui des autres. "L'amélioration très nette du taux d'emploi des mères dont l'enfant est pris en crèche repose tout autant sur un maintien plus fréquent dans l'emploi à temps complet que sur une meilleure progression de leur emploi à temps partiel", souligne l'étude.

DES PARENTS PLUS CONFIANTS

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette amélioration de la trajectoire professionnelle n'est pas réservée aux femmes les plus diplômées : elle bénéficie à toutes les femmes qui ont obtenu une place en crèche, quels que soient leur diplôme, leur niveau de qualification ou leur nombre d'enfants. "L'effet très positif de l'obtention d'une place en crèche est exactement le même, que l'on raisonne ou non à nombre d'enfants et diplôme de la mère fixés", note l'étude.

Les parents qui ont obtenu une place en crèche portent en outre un regard nettement plus positif sur leur enfant. Interrogés sur le langage, la sociabilité, le retard ou l'adaptation à la maternelle, ils se montrent plus confiants que les autres parents : 26,1 % des familles dont l'enfant était en crèche déclarent n'avoir "aucun souci" dans aucun domaine contre à peine 18 % des autres familles.

La crèche semble donc apaiser les inquiétudes des parents, qui sont en général plus marquées dans les milieux faiblement diplômés ou lorsqu'il s'agit du premier enfant. "Etre acceptées en crèche permet aux femmes faiblement diplômées d'accéder à peu près au même niveau de sérénité vis-à-vis de leur enfant que les mères très diplômées dont la demande a été refusée, résument Eric Maurin et Delphine Roy. Et elle diminue le niveau de souci vis-à-vis du développement de l'enfant à peu près dans la même mesure que le fait d'avoir déjà eu un enfant."

8 - Jugement de Lille - suite... Position de la MMF France dans le Numéro 107

Communiqué de presse de Mix-Cité Paris

La chancellerie vient de demander l'appel de la décision d'annulation d'un mariage « pour non-virginité de la femme ». Selon la presse, il s'agit de faire reformuler le jugement en le centrant sur le « mensonge », plutôt que sur la « non-virginité ».

Peut-on accepter le prétexte mis en avant, celui du mensonge ?

Si c'était vrai, cela voudrait dire que la même justice française acceptera désormais une foule de raisons pour annuler des mariages, à condition que l'époux ou l'épouse argumente en disant qu'il s'agit d'un « mensonge sur une qualité essentielle » à ses yeux : le marié ronfle alors qu'il avait juré ne pas ronfler, il regarde seulement le foot alors qu'il avait juré adorer la musique classique, il a moins d'argent sur son compte épargne que ce qu'il avait déclaré ... ou bien la mariée est allergique aux poils de chats alors qu'elle avait juré adopter le chat du mari, elle ne réussit pas la tarte Tatin contrairement à ses promesses, ou encore elle se teint les cheveux alors qu'elle avait fait croire que sa couleur était naturelle !

On peut douter que la justice accepterait de telles raisons. Ce n'est donc pas de mensonge qu'il s'agit, quel que soit le subterfuge, mais de la virginité d'une femme avant le mariage, de la reconnaissance par la justice d'un droit de regard absolu des hommes sur le corps des femmes, droit qui leur permet de déclarer que le mariage d'une femme « non-vierge » ne peut exister légalement - il peut être annulé, effacé de la mémoire officielle. La presse nous décrit les autres « qualités essentielles » qui ont par le passé justifié l'annulation d'un mariage : mentir sur le fait d'être divorcé-e, prostitué-e ou encore stérile. Etrangement, toutes véhiculent des valeurs morales que l'on croyait disparues des tribunaux, selon lesquelles le divorce (très souvent demandé par les femmes) est condamnable, les prostituées - majoritairement des femmes - sont stigmatisées et la procréation est vue comme seule vocation du couple et de la sexualité.

Nous demandons à la Cour de cassation de donner une interprétation plus claire de l'article 180 du code civil pour que ces raisons ne puissent jamais être invoquées. Notre justice doit

affirmer officiellement que les relations sexuelles consenties entre adultes sont libres et que le mariage en France ne suppose rien sur la vie sexuelle préalable du marié ou de la mariée. Tout cela relève des choix privés divers ; le rôle de la justice est de garantir l'égalité entre individus, et non de protéger un droit ancestral de contrôle de la sexualité des femmes par les hommes.

Mariage annulé à Lille : l'Espace Simone de Beauvoir s'indigne !

Nous sommes scandalisé-es et très inquièt-es de la décision rendue par le TGI de Lille d'annuler un mariage pour cause de non-virginité de l'épouse.

L'article 180 du Code Civil sur lequel s'appuie cette décision stipule : « S'il y a eu erreur dans la personne, ou sur des qualités essentielles de la personne, l'autre époux peut demander la nullité du mariage ». Il est scandaleux que le tribunal de Lille considère la virginité comme une « qualité essentielle » de la personne !!

Encore une fois, c'est la sexualité de la femme, et uniquement de la femme, que l'on contrôle. L'exigence de virginité est une pratique patriarcale et discriminatoire envers les femmes. Le tribunal de Lille a donné raison à ce système rétrograde où la femme n'est pas considérée comme un être humain à part entière.

Cette décision pervertit l'esprit même des lois de la République qui se doivent de garantir la laïcité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous attendons de l'Etat qu'il se positionne clairement pour les droits des femmes et qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire annuler cette décision de justice.

Michèle Frangeul, Présidente de l'Espace Simone de Beauvoir. Fait à Nantes, le 3 juin 2008

Associations signataires : Espace Simone de Beauvoir, Mix-cité Nantes, Ciné Femmes, C.I.D.F.F. Nantes, Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées, SOS inceste pour revivre, Arlène, La Ligue des Droits de l'Homme

La Répudiation laïcisée - Communiqué SOS Sexisme

Le récent jugement du Tribunal de Lille qui a autorisé l'annulation d'un mariage au motif de « mensonge sur une qualité essentielle de la personne », la virginité de l'épouse, est un pur scandale car il rétablit un système de représentations patriarcales ancestrales contre lequel les féministes luttent depuis des décennies ! Après Souad, brûlée vive, Gofrane, lapidée, jusqu'où iront les violences sexistes au nom de pratiques culturelles ou cultuelles archaïques ? Sommes-nous encore dans le pays de l'égalité femmes/hommes inscrite dans la Constitution ? Car, si l'on peut généralement prouver la virginité d'une femme, il est impossible de certifier le pucelage d'un homme créant ainsi une discrimination entre les sexes. Et si notre société libre a fait disparaître les mariages arrangés que nos grands mères subissaient jusqu'au début du 20ème siècle, ce n'est certainement pas pour voir resurgir le tabou de la virginité qui relève de l'intime et non de la sphère publique. Réduire la femme à sa composante hyménale sous-entend qu'elle n'est qu'un objet de consommation dont la valeur intrinsèque réside dans la présence de ce morceau de membrane qui siège entre ses jambes, petit bout de viande dont la défloration le soir des noces implique l'honneur de sa famille.

Si elle a déjà perdu sa virginité, il y a eu « tromperie sur la qualité de la marchandise » et la jeune fille est rejetée par ses proches. Elle portera toute sa vie l'humiliation de voir inscrit sur son acte de mariage «répudiée parce que non vierge». Les conséquences de ce fait culturel/cultuel sont désastreuses pour celles qui sont concernées.

Quant à l'amour supposé de l'époux pour la compagne qu'il a choisie, il se limite à l'acquisition d'un produit conforme à ses attentes c'est-à-dire frais, non avarié, dont il sera le premier à faire usage. Lesfous de dieu ne seront-ils pas récompensés après leur mort par l'accès au paradis où les vierges le sont éternellement ?!... Et Fourniret n'a-t-il pas tué en série pour réaliser son obsession de la virginité ?!

La France combat les mariages forcés, l'excision et les crimes d'honneur qui témoignent de la haine contre les femmes. Elle doit aussi dénoncer les dérives communautaristes sexistes au quotidien : femmes cachées sous les voiles, interdites de sports, confinées à la maison, surveillées par les grands frères.

C'est dans ce contexte que les discours du Président de la République, en totale contradiction avec son rôle de garant de la laïcité lorsqu'ils font l'apologie des religions patriarcales, ont un effet négatif sur la cohésion de notre société. Il en est de même des dérives sexistes orchestrées par la Maire de Lille qui autorise les horaires spéciaux dans les piscines pour les intégristes juives et musulmanes.

Quant à la suppression programmée de la mixité scolaire, au retour financé des femmes au foyer pour procréer, au nouveau statut du foetus fragilisant le droit à l'IVG, au dialogue interculturel et à l'alliance des religions contre les femmes, ils font le jeu des intégristes de toutes obédiences et constituent des menaces qui pèsent lourdement sur nos acquis.

SOS SEXISME condamne fermement toute atteinte au principe de laïcité et tout acte discriminatoire envers la population féminine susceptible de freiner son émancipation, sa libération et sa participation égalitaire à l'évolution de la République !

Communiqué Paroles de femmes

L'association Paroles de femmes, dont l'objectif est de combattre les discriminations faites aux femmes dans les religions, s'indigne concernant l'affaire de l'annulation de mariage du Tribunal de Lille pour des raisons de non-virginité. Olivia Cattan, Présidente de Paroles de femmes, dans son ouvrage « La femme, la république et le Bon Dieu » avait dénoncé la régression actuelle des avancées féministes à cause des nouvelles revendications religieuses. Des revendications religieuses qui menacent les Institutions laïques et la liberté des femmes. Dans ce livre, elle alertait l'opinion publique concernant la réfection d'hymen devenue chose courante dans les hôpitaux publics et privés. Au nom du principe de laïcité et du respect de la liberté sexuelle des femmes, le motif invoqué pour annuler ce mariage est inacceptable.

Communiqué de la LCR

La LCR s'associe à la protestation des associations féministes contre le jugement rendu par le tribunal de grande instance de Lille en 2006. Une procédure (l'annulation du mariage) qui est censée protéger des citoyens et des citoyennes, notamment contre des mariages forcés, a servi à cautionner une conception de la sexualité qui porte atteinte à l'égalité entre hommes et femmes et à la dignité des femmes. Le tribunal en acceptant la démarche de l'époux qui déclarait avoir été « trompé » sur une « qualité essentielle » de sa future épouse censée être « chaste et vierge » a cautionné l'assimilation de cette femme (et plus largement des femmes) à une marchandise avariée pour laquelle il faut demander réparation. La LCR met en garde tous ceux qui voudraient profiter de l'indignation légitime suscitée par ce jugement pour relancer une campagne de stigmatisation des personnes musulmanes. Dans toutes les religions, la virginité est une norme réactionnaire destinée à contrôler le corps des femmes et à exercer un pouvoir sur leur vie. N'oublions pas que le Pape réaffirme régulièrement la condamnation du droit des femmes à disposer de leur corps. A l'heure où, le gouvernement

commence à mettre en cause le principe de mixité à l'école et cherche à démanteler le service des droits des femmes", plus que jamais nous devons défendre ce droit sans concession. Le 2 juin 2008.

Tract PCF

« C'est une des superstitions de l'esprit humain d'avoir imaginé que la virginité pouvait être une vertu » écrivait Voltaire.

Il faut croire que ces lumières ont manqué au juge de Lille qui a cassé un mariage « pour erreur sur les qualités essentielles du conjoint », ne plus être vierge en l'occurrence. Un terrible retour en arrière à l'image de la régression générale en cours dans le pays sous la houlette de Sarkozy.

La droite opine

On se pince en lisant un tel jugement ! Et une deuxième fois quand le porte-parole de Rachida Dati, elle même fortement soutenue par le dirigeant UMP Hervé Mariton, défend le juge au nom de l'article 180 du Code civil et prétend que « ce n'est en aucun cas une disposition inspirée par la morale ». Et par quoi d'autre que les préjugés les plus rétrogrades pourrait se justifier ce jugement, dont la chancellerie n'a pas mémoire de précédent, cette « répudiation » qui jette l'intimité en pâture au public et pire, à la dénonciation des inquisiteurs de prétoire ?

L'avocat du mari a la conscience bien complaisante et il ose tracer un sidérant parallèle : « La solution aurait été la même pour quelqu'un ayant caché quatre pages de casier judiciaire, le fait d'avoir été plusieurs fois marié ou de s'être prostitué ». Voilà à quoi est comparé le choix des femmes de leur sexualité par un juge pétrifié dans les plus brutales mentalités de domination.

Offensive contre les droits des femmes

La décision met en cause le droit des femmes à vivre leur sexualité en liberté, à l'égal des hommes et au delà menace le caractère républicain de notre justice. Elle soutient de fait une conception patriarcale qui justifie la domination des hommes sur les femmes. Si elle admet semblable discrimination au nom des croyances des uns ou des autres, pourquoi ne légaliseraient-elle pas d'autres formes d'oppressions ou de soumissions ?

La dérive est amorcée et les déclarations de Sarkozy portant plus haut le curé que l'instituteur alimentent le communautarisme et délivrent une inquiétante caution aux valeurs les plus rétrogrades. L'intégration de tous à la République ne peut se faire que sur des valeurs d'émancipation. Faut-il après cela s'étonner que la garde des Sceaux ait résisté farouchement à l'introduction de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans la Constitution ?

Un faisceau d'indices confirme que les intégristes et réactionnaires de tout poil - comme Sarkozy - voulant éradiquer l'esprit de 68 ont lancé une offensive contre les droits des femmes, la laïcité, la République. C'est vrai en France, où la droite emmenée par Valery Giscard d'Estaing tente obstinément de réduire l'Europe à ses « racines chrétiennes ». C'est vrai en Europe ou dans les anciens pays de l'Est et particulièrement en Pologne, où ressurgissent les vieux interdits, les piloris moraux auxquels les femmes sont ligotées.

A l'image de la régression en cours

A ne pas réagir avec vigueur, on expose la cause des femmes - et donc le sort des hommes - à une marche arrière de quarante ans, avant ce formidable mouvement social et les libérations qu'il engendra. Sait-on qu'alors les femmes n'avaient pas le droit de disposer d'un carnet de chèques sans l'autorisation de leur mari ?

Pareil fait dit quelque chose des temps que nous vivons. Et c'est un signal inquiétant sur les risques de retour à un ordre moral d'oppression où le « travailler toujours plus » s'accompagne d'une vie encadrée et corsetée, telle qu'un certain patronat l'imposa des décennies durant en France et rêve de continuer de le faire.

Ce fait est aussi à l'image de la grande régression à l'oeuvre avec la politique de Sarkozy, prétendant casser toute une législation sur le temps de travail, organiser un recul social spectaculaire en matière de protection sociale, de santé, d'éducation, réhabiliter une idéologie sécuritaire où tout le monde aurait peur de tout le monde. Mais l'indignation que suscitent ces mesures, l'ampleur des mouvements sociaux en cours témoignent en faveur d'une opinion qui n'est pas prête à accepter cette régression sans réagir.

Parti Communiste Français - 4 juin 2008

LIVRES

9 - Le Manifeste lesbien

Au lendemain de la journée mondiale contre l'homophobie du 17 mai 2008, "Le Manifeste lesbien" de Pauline Londeix, paru en mai 2008 aux Editions L'Altiplano, est d'une très grande actualité.

L'auteure, âgée de 21 ans, est vice-présidente d'Act Up-Paris et vice-présidente du comité IDAHO. Elle nous livre avec cet ouvrage une véritable boîte à outils qui appelle chacune à questionner de manière radicale son identité et à s'emparer des armes politiques nécessaires pour combattre la lesbophobie institutionnelle et quotidienne, ainsi que l'injonction sociale à l'invisibilité.

" Le Manifeste lesbien" part du constat suivant : la lesbophobie est omniprésente dans la société dans laquelle nous vivons et ses conséquences sont multiples en termes d'estime de soi, de santé, de législations, etc.

Il n'est pour autant pas question de tomber dans un discours de victimisation qui n'aurait pour conséquence que de cristalliser un Etat de fait plutôt que d'y apporter des réponses.

Des féministes des années 1970, proches des Gouines Rouges de Monique Wittig, déclaraient que le combat des lesbiennes était à l'intersection de celui des féministes et des pédés. Il faut désormais aller plus loin : le combat des lesbiennes est également et fondamentalement indissociable de celui des trans et, au-delà encore, de celui de toutes les autres minorités opprimées, de la majorité exploitée.

Cet ouvrage, nouveau manifeste du genre, se veut une contribution politique à la question lesbienne, à destination des lesbiennes. Mais il se veut aussi aborder plus largement la question du genre, car l'identité des hétérosexuels, l'identité des gays et l'identité des trans ne peuvent être pleinement comprises sans que la position qu'occupent les lesbiennes dans le système politique hétéronormé ne soit résituée historiquement, sociologiquement et politiquement. C'est tout l'enjeu du " Manifeste lesbien".

Nous nous tenons à votre disposition pour toute demande relative à la chronique de l'ouvrage : envoi de service de presse, interview de l'auteure, etc.

Service presse de L'Altiplano, Nouveau tel. : 01 70 24 50 43, Fax : 01 70 24 71 15,
presse@laltilplano.fr